



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **BELOUKHA GARDEN***

de la société **JADE Jardin Agriculture Développement**
enregistrée sous le **n°2018-0320**

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom ROUNDUP PA2.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	BELOUKHA GARDEN ALEAVI BROMORY HERBATAK EXPRESS WEEDOL EXPRESS STARNET ROUNDUP PA2
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	JADE Jardin Agriculture Développement Parc Cadera Sud, Avenue Ariane, CS 60027, 3 3693 MERIGNAC Cedex, France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	500 g/L - acide pélargonique
Numéro d'intrant	558-2016.01
Numéro d'AMM	2170243
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

15 MARS 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)